

**Association Canadienne de Yachting
CHAMPIONNAT NATIONAL FÉMININ DE QUILLARD
10 au 12 septembre 2010
Organisateur : le Yacht Club de Hudson
AVIS PRÉLIMINAIRE DE COMPÉTITION
12 mai 2010**



1. Organismes

- 1.1 Le Yacht Club de Hudson est l'organisateur en collaboration avec l'Association Canadienne de Yachting (l'ACY).

2. Règlement

- 2.1 La régate sera régie par les règles telles que définies dans *Règles de course à la voile*.
2.2 En cas de conflit dans la traduction, le texte anglais prévaudra.

3. Publicité

- 3.1 La publicité sera restreinte à la catégorie A.

4. Admissibilité et inscription

- 4.1 Cette régate est ouverte à toutes les femmes membres d'une fédération nationale affiliée à l'ISAF.
4.2 Le nombre maximum de bateau est fixé à 20.
4.3 Les inscriptions seront timbrées date et heure par le secrétaire à leur réception, dès la date d'ouverture des inscriptions. Dans le cas où pas plus de vingt (20) inscriptions seraient reçues, elles seront toutes acceptées et enregistrées pour la régate. Dans le cas où plus de vingt inscriptions seraient reçues, l'admission dans la régate sera déterminée de la façon suivante : les deux premiers bateaux inscrits de chaque province ou territoire seront admis automatiquement. Les inscriptions suivantes seront acceptées par ordre de réception selon une rotation alphabétique des provinces et territoires.
4.4 Une fois que tous les bateaux disponibles pour le prêt ont été attribués, les équipes apportant leur propre bateau seront admises jusqu'à ce que le nombre maximum de bateaux admissibles soit atteint.
4.5 Toutes les participantes doivent présenter une preuve de leur adhésion à une fédération nationale affiliée à l'ISAF. Pour les membres participants de clubs affiliés à l'ACY, la carte de membre de l'ACY peut servir à cette fin.
4.6 Pour s'inscrire, les équipes admissibles devront remplir le formulaire d'inscription et payer les frais d'admission.
4.7 Avant la clôture des inscriptions, chaque équipe devra fournir un bref résumé nautique pour le capitaine et chaque équipier.
4.8 Les équipes désirant emprunter un bateau devront remplir le contrat de prêt au guichet d'enregistrement à l'ouverture de la régate.
4.9 Les équipes peuvent s'inscrire de la façon suivante :
Inscription en ligne : <http://sites.google.com/site/wknc2010>
Voie postale : Hudson Yacht Club
10 Yacht Club Road
Hudson, Québec, JOP 1H0
4.10 **Date d'ouverture des inscriptions : 1^{er} juin 2010 (date approximative – visitez le site web pour de mises à jours).**

4.11 **Date de clôture des inscriptions : 1^e août 2010.**

5. Frais

- 5.1 80,00\$ + taxes par bateau. Paiement par chèque payable à Hudson Yacht Club et posté à l'adresse ci-dessus.
- 5.2 Le paiement sera encaissé après que l'inscription aura été acceptée.
- 5.3 Les frais supplémentaires pourraient s'appliquer à toute inscription après la date de clôture.

6. Bateaux

- 6.1 Les épreuves seront disputées sur voiliers J24 avec spinnaker avec un chef de bord et un maximum de cinq équipiers additionnels.
- 6.2 Les équipes sont encouragées à apporter leur propre voilier J24.
- 6.3 Un nombre limité de bateaux seront disponibles pour un prêt.
- 6.4 Toute équipe utilisant un voilier prêté devra verser un dépôt, remboursable, en cas de dommage de 500\$.
- 6.5 Les bateaux prêtés seront alloués aux équipes par tirage au sort selon l'ordre dans lequel les inscriptions auront été acceptées.
- 6.6 Une prime d'assurance supplémentaire pourrait s'appliquer aux bateaux prêtés.

7. Programme des activités

- 7.1 Le guichet d'enregistrement sera ouvert le jeudi soir le 9 septembre et le vendredi matin le 10 septembre.
- 7.2 Programme des activités

Date	Activité
10 septembre	Séance d'information à l'intention des concurrentes Séance d'instruction à terre Entraînement sur l'eau Cérémonie d'ouverture
11 septembre	Signal d'avertissement
12 septembre	Signal d'avertissement (aucun signal d'avertissement après 14h00)

8. Jauge

- 8.1 Tous les bateaux inscrits feront l'objet d'un contrôle de jauge. Les représentants de la régata exigeront que les bateaux soient modifiés afin de permettre à toutes les équipes de concourir à chances égales.

9. Instructions de course

- 9.1 Les instructions de course officielles seront disponibles au guichet d'enregistrement.

10. Lieu

- 10.1 Les courses se dérouleront sur les eaux du Lac des Deux Montagnes, à proximité du Yacht Club de Hudson. La zone de course sera décrite dans les instructions de course.

11. Classement

- 11.1 Sept (7) courses sont prévues.
- 11.2 Une (1) course doit être validée afin de constituer une série.
- 11.3 Lorsque moins de cinq (5) courses ont été validées, le résultat d'un bateau dans la série sera la somme totale des scores de ses courses.
- 11.4 Lorsque cinq (5) courses ou plus ont été validées, le résultat d'un bateau dans la série sera la somme totale des scores de ses courses en soustrayant le moins bon.

12. Mouillage

- 12.1 Tous les bateaux devront demeurer à l'emplacement désigné dans le bassin du Yacht Club.

- 12.2 Tous les bateaux devront être mis à l'eau au plus tard à 20h00 jeudi le 9 septembre, sauf avec l'accord et selon les termes de l'autorisation écrite des organisateurs.
- 12.3 Les bateaux ne devront pas être halés hors de l'eau lors de la régates, sauf avec l'accord et selon les termes de l'autorisation écrite du jury.

13. Communication radio

- 13.1 Un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux Cette restriction s'applique également aux téléphone portables.
- 13.2 Le comité de course utilisera une radio VHF pour communiquer avec les concurrentes. Tous les bateaux devront être équipés d'une radio VHF en état de marche.

14. Prix

- 14.1 L'ACY décernera des certificats aux cinq (5) premières équipes.
- 14.2 Un trophée de l'ACY du championnat canadien féminin de voile sera remis à la meilleure équipe canadienne.

15. Décharge de responsabilité

- 15.1 Les concurrents participent à la régates entièrement à leur propre risque. Voir la règle 4 : décision de concourir.
- 15.2 L'Association Canadienne de Yachting, le Yacht Club de Hudson et tout individu et organisme participant à l'organisation de cette régates se déchargent de toute responsabilité en cas de blessure, dommage, perte ou réclamation, que ce soit sur la personne ou sur les biens matériels, subis par ou bien infligés aux participantes avant, pendant, ou après la régates.

16. Assurance

- 16.1 Tous les bateaux concourants devront détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 1\$ million ou son équivalent.
- 16.2 Chaque participante est responsable de s'assurer qu'elle est couverte par une assurance responsabilité civile adéquate.
- 16.3 Les organisateurs n'assumeront pas la responsabilité de vérifier que les concurrentes sont bien assurées.

17. Droit d'utiliser le nom et l'apparence

- 17.1 En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les commanditaires de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition de ces épreuves à laquelle le coureur participe et à utiliser sans compensation son image sur tous matériaux liés aux dites épreuves.

18. Hébergement

- 18.1 Les possibilités d'hébergement seront affichées sur le site internet de la régates.

19. Informations supplémentaires

Pour des informations supplémentaires, visitez le site internet de la régates : <http://sites.google.com/site/wknc2010>

Présidentes de la régates – Holly Frohloff et Cathy Harris
Hudson Yacht Club
10 Yacht Club Road
Hudson, Québec
JOP 1H0

Courriel: info@hudsonyachtclub.com